



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 24 mars 2022

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 23735318 GOELLY/COMPANS/ MITRY – CHANGIS U16 D3 B du 27/03/2022 à 13H

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 22/03/2022, émise par le club de CHANGIS,

Après un échange téléphonique avec M. LOYEZ, Référent Sécurité du club de CHANGIS,

Après un échange téléphonique avec M.CELEDDU Président du club de GOELLY/COMPANS/ MITRY,

Considérant qu'à la connaissance du District, la rencontre du match aller s'est bien déroulée,

Considérant que les deux équipes U16 du championnat D3 des deux clubs susnommés n'ont pas fait l'objet d'un signalement disciplinaire depuis le début de la saison,

Considérant que le club de GOELLY/COMPANS/ MITRY, veillera à la bonne organisation de la rencontre, notamment en termes d'accueil et de mesures sécuritaires envers l'équipe visiteuse,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de classer cette rencontre comme sensible,

Considérant que le match aller a été arbitré pour un dirigeant de CHANGIS,

Considérant qu'il y a lieu de faire preuve d'équité concernant l'arbitrage du match retour,

Décide que la rencontre soit arbitrée par un dirigeant de GOELLY/COMPANS/ MITRY.

Match n° 23670552 PONTIERRY US – LONGUEVILLE PROVINS U16 D2 C du 17/04/2022 à 13H

La Commission,

Reprise du dossier,

Après consultation du PV de la Commission Discipline en date du 24/02/2022 concernant la rencontre Longueville Provins – Ponthierry U16 D2 C du 12/12/2021,

La Commission invite :

Club de Longueville Provins:

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U16 D2
L'Éducateur de l'équipe U16 D2
Le Référent Sécurité

Club de Ponthierry :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U16 D2
L'Éducateur de l'équipe U16 D2
Le Référent Sécurité

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 19h00 en Visio-conférence

Match n° 23670545 LONGUEVILLE PROVINS – VAUX ROCHETTE U16 D2 C du 03/04/2022 à 13H

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 23/03/2022, émise par le club de VAUX ROCHETTE,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission de Discipline du 16/02/2022 concernant la rencontre Longueville/Provins 1 - Vaux Rochette 1 U18 D2 du 13/02/2022,

Après avoir consulté le PV du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 22/03/2022 concernant la rencontre Longueville/Provins 1 - Vaux Rochette 1 U18 D2 du 13/02/2022,

Décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

La Commission invite :

Club de Longueville Provins:

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U16 D2
L'Éducateur de l'équipe U16 D2
Le Référent Sécurité

Club de Vaux le Pénil La Rochette :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U16 D2
L'Éducateur de l'équipe U16 D2
Le Référent Sécurité

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 19h45 en Visio-conférence